

Le Châble, le 30 juin 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Dupraz Michel par Corthay Mélanie Architecture pour la construction d'un sas d'entrée et d'un réduit avec déplacement des panneaux solaires sur la parcelle n° 17930, folio n° 94, zone village V2, lieu-dit Saugé au Châble, coord. 2582370/1103652.

Mmes Blomjous Carole et Senn Myriam par Fournier-Maccagnan Architectes pour la construction d'un immeuble d'habitations en résidences principales et création de forages géothermiques sur les parcelles n° 12815, 12821 et 12912, folio n° 98, zone village V2, lieu-dit Plénâdzi au Châble, coord. 2582333/1103037.

Mme Giroud Martine pour la pose d'un jacuzzi sur la parcelle n° 12844, folio n° 96, zone village V1, au Châble, coord. 1102924/2582324.

M. Bugnon David pour la modification d'une enseigne sur la parcelle n° 113, folio n° 1, zone touristique centre T1, lieu-dit Mondzeu à Verbier, coord. 2583644/1105003.

Constantin Christian SA pour la construction d'un centre commercial, d'un parking et de logements en résidences principales sur les parcelles n° 30 et 34, folio n° 1, zone touristique centre T1, lieu-dit Mondzeu à Verbier, coord. 2583419/1105019.

M. Corthay Elie pour la construction d'un hangar sur la parcelle n° 13027, folio n° 44, zone artisanale A2, lieu-dit Châble-Creux au Châble, coord. 2582066/1103104.

M. Deslarzes Julien pour la transformation d'une maison en résidence principale et construction d'un couvert sur la parcelle n° 10329, folio n° 103, zone résidentielle R3, lieu-dit Procharat à Versegères, coord. 101835/583775.

M. Fellay François par Perreten Rodolphe Architecture Sàrl pour la modification du projet autorisé n° 216.12 (Transformation de deux habitations en résidences principales) sur la parcelle n° 12092, folio n° 56, zone résidentielle R3, lieu-dit Léonard à Champsec, coord. 1100720/2584635.

M. Sommer André pour la transformation et l'agrandissement d'une habitation sur la parcelle n° 10768, folio n° 106, zone village V1, lieu-dit Les Places d'en Haut à Versegères, coord. 2584549/1101144.

Vaudan SA pour la transformation d'un bâtiment avec modifications en façades sur la parcelle n° 12823, folio n° 96, zone village V1, au Châble, coord. 1103028/2582310.

M. Maulini Michel Charles par Martin et Michellod Architecture SA pour la demande de régularisation du dossier CCC n° 2016-3069 sur la parcelle n° 3718, folio n° 148, hors zone à bâtir, lieu-dit Ransou à Verbier, coord. 1105311/2584122.

Rosimo SA par Roserens Willy Architecture pour la démolition de deux bâtiments et la construction d'une habitation en résidence principale et d'un parking en sous-sol sur les parcelles n° 2148, 2149, 2150, 2151, 2154 et 2985, folios n° 5 et 10, zone touristique faible densité T4, lieu-dit Nifortsie à Verbier, coord. 1106156/2583516.

Mme et M. Mallet Véronique et François par Fima Architecture SA pour la modification du projet autorisé n° 22.16 (modification d'ouvertures, réaménagement intérieur et la création d'une buanderie) sur les parcelles n° 4641 et 4678, folio n° 139, zone touristique faible densité T4, lieu-dit La Côt à Verbier, coord. 1106418/2583825.

M. Adamec Jan pour l'aménagement de 2 places de parc sur la parcelle n° 18594, folio n° 97, zone village V1, à Montagnier, coord. 1102663/2583329.

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble VS, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, uniquement sur rendez-vous.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.